

# Rapport d'activité 2016

## Perspectives 2017

### Animation "Rivières"

Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement des Cours d'Eau du Bassin (SMIACEB) de la Risle ornaise





# Rapport d'activité 2016 et perspectives 2017 du SMIACEB de la Risle ornaise pour la mission "Rivières"

Rédaction : A. JOLY,

Chargé de mission eau et milieux aquatiques

sous l'autorité de J-M. Vercruyse,

Président du SMIACEB de la Risle

Chargé d'opération référent pour l'AESN : G. Bodilis

Janvier 2017



# SOMMAIRE

1	Contexte et objectifs .....	7
1.1	Description du territoire.....	7
1.1.1	Hydrographie.....	7
1.1.2	Ecologie .....	10
1.1.3	Usages.....	13
1.1.4	Masses d'eau .....	13
1.2	Composition de la cellule et moyens mis en œuvre .....	14
1.2.1	La cellule "Rivières" au sein du syndicat de la Risle .....	14
1.2.2	Répartition du temps de travail en 2016.....	15
2	Mise en œuvre du contrat - Bilan par missions et perspectives .....	16
2.1	Elaboration du PPRE : Diagnostic .....	16
2.2	Programme de Restauration de la Continuité Ecologique (RCE) .....	17
2.3	Missions secondaires.....	20
2.3.1	Extension du territoire et des compétences du Syndicat de la Risle .....	20
2.3.2	Suivi de population et lutte collective - Ragondins et Rats Musqués .....	24
2.4	Communication .....	26
2.4.1	Animations scolaires.....	26
2.4.2	Communications générales du syndicat.....	26
3	Prévisionnel 2017 .....	28
3.1	Moyens humains .....	28
3.2	Prévisionnel Financier .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3.2.1	Dépenses .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3.2.2	Plan de financement.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3.3	Récapitulatif des perspectives.....	30
3.3.1	PPRE.....	30
3.3.2	Programme RCE.....	30
3.3.3	Missions secondaires.....	30
3.3.4	Communication .....	31



# 1 CONTEXTE ET OBJECTIFS

## 1.1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE

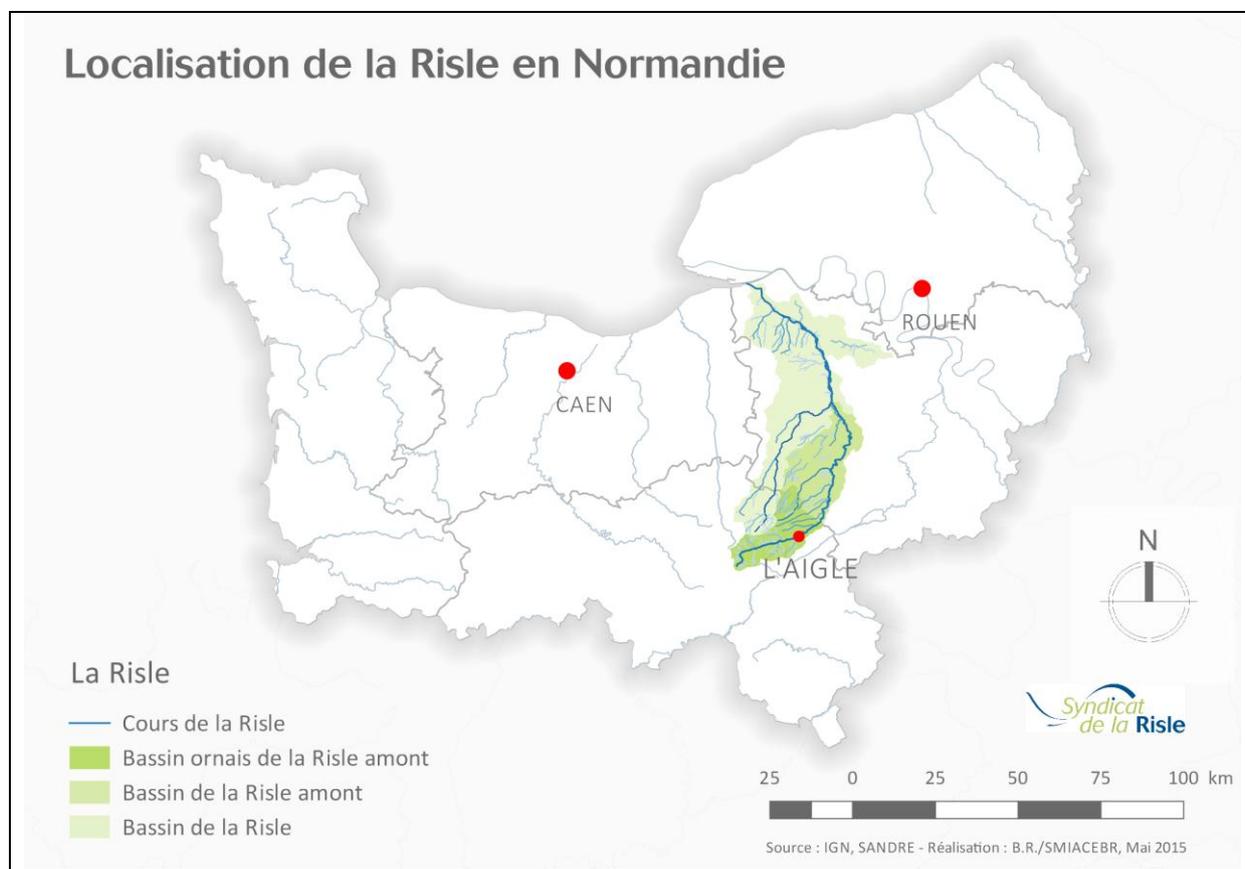


Figure 1 - Carte de localisation de la Risle

### 1.1.1 HYDROGRAPHIE

#### 1.1.1.1 Généralités

La Risle, affluent de la Seine traverse deux départements : l'Orne et l'Eure. Elle prend sa source sur la commune de Planches et parcourt environ 160 kilomètres avant d'arriver en limite de l'estuaire de la Seine.

Dans la partie Ornaise, le cours principal court sur près de 40 kilomètres à travers 11 communes du pays d'Ouche, situées entre 180 et 330 m d'altitude. D'amont vers l'aval, les communes sont les suivantes :

- Planches
- Echauffour
- Sainte Gauburge - Sainte Colombe
- Saint Pierre Des Loges
- Saint Hilaire Sur Risle
- Beaufai

- Aube
- Rai
- L'Aigle
- Saint Sulpice Sur Risle
- Saint Martin d'Ecublei

Le bassin de la Risle situé à 150 kilomètres de Paris est sous l'influence géologique du bassin parisien. Les sols ont la particularité d'être constitués de terrains sédimentaires datant du crétacé. Le substratum est donc formé de craie blanche légèrement siliceuse, pouvant atteindre 30 mètres d'épaisseur et en général surmontée par de l'argile à silex avec des dépôts éoliens de limons en plateau, donnant la caractéristique du pays d'Ouche.

La perméabilité de l'aquifère est importante (10L/s en moyenne). L'eau y est de type bicarbonatée-calcique.

Malgré le substratum karstique, du fait de l'imperméabilité superficielle (plateaux en bordure et alluvions en fond de vallée) les pluies peuvent générer des crues fortes, avec une restitution importante de la pluie tombée. Elles ont créé des problèmes d'inondations au niveau de la ville de l'Aigle les années précédentes amplifiées par une mauvaise gestion des vannages.

#### *1.1.1.2 Classement des cours d'eau au L214-17 du CE*

Un certain nombre de cours d'eau inclut dans le périmètre du syndicat sont classés au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement. On nomme ainsi :

- ⇒ Les cours d'eau classés en liste 1 (objectif de préservation) :
  - La Risle
  - Le Vauferment
  - Le Gué Maingot
  - L'Aubette
  - Le Livet
  - Le Gru
  - Le Godet et le Finard
  
- ⇒ Les cours d'eau classés en liste 2 (objectif de restauration) :
  - La Risle
  - Le Vauferment et ruisseau de Louvrière
  - Le Livet et fossés 08 et 09



## 1.1.2 ECOLOGIE

### 1.1.2.1 Réservoirs biologiques

Le périmètre du Syndicat de la Risle comporte un réservoir biologique réparti sur trois masses d'eau :

Code RB	Cours d'eau	Code ME	Portion du cours d'eau	X amont	Y amont	X aval	Y aval
RB_266_2	La Risle	FRHR266	La Risle de Planches à Aube	455867,0382	2413950,041	468258,5903	2417299,993
		FRHR266 H600800	Le Livet	455867,0382	2413950,041	468258,5903	2417299,993
		FRHR266 H6009000	Le Vauferment	455867,0382	2413950,041	468258,5903	2417299,993

Figure 3 - tableau de synthèse des réservoirs biologiques

### 1.1.2.2 Sites Natura 2000 et ZNIEFF I & II

Le territoire du syndicat croise le périmètre d'un site Natura 2000 et de plusieurs ZNIEFF de type I & II. Cependant aucun de ses sites n'a à voir directement avec les cours d'eau. Nous pouvons citer la zone Natura 2000 du "Bocages et vergers du sud Pays d'Auge" qui est une zone spéciale de conservation et qui couvre une partie de l'amont du bassin (Echauffour, Les Authieux du puits, la Genevraie, Planches, Ste Gauburge, Mahéru, St Pierre des Loges). Elle présente trois espèces d'insectes inscrites à l'annexe II de la directive Habitat européenne :

- Le Lucane Cerf-volant, *Lucanus cervus*
- Le Pique-prune, *Osmoderma eremita*
- Le grand capricorne, *Cerambyx cerdo*

Ces espèces saproxyliques sont inféodées aux haies bocagères et aux bosquets. On trouve sur ce site de nombreux arbres creux, notamment en ripisylve, qui favorise l'installation de ces insectes.

Type de ZNIEFF	Nom	Typologie d'habitat
ZNIEFF type 1	Etang Marot	Tourbière de transition, eau douce stagnante
	Mares de la Briqueterie	Eau douce stagnante
ZNIEFF type 2	Forêt de Saint Evroult	Eau douce stagnante, lande humide, chênaie acidiphile, forêt marécageuse de bouleau et de conifère, tourbière de transition
	Forêt domaniale de Moulins Bon-Moulins	Hêtraie, chênaie acidiphile
	Forêt de L'Aigle	Chênaie-charmaie, chênaie acidiphile
	Les monts d'Amain	Pelouse calcaire sub-atlantique semi-aride, forêt caducifoliée, bocage

Figure 4 - Les ZNIEFF du bassin

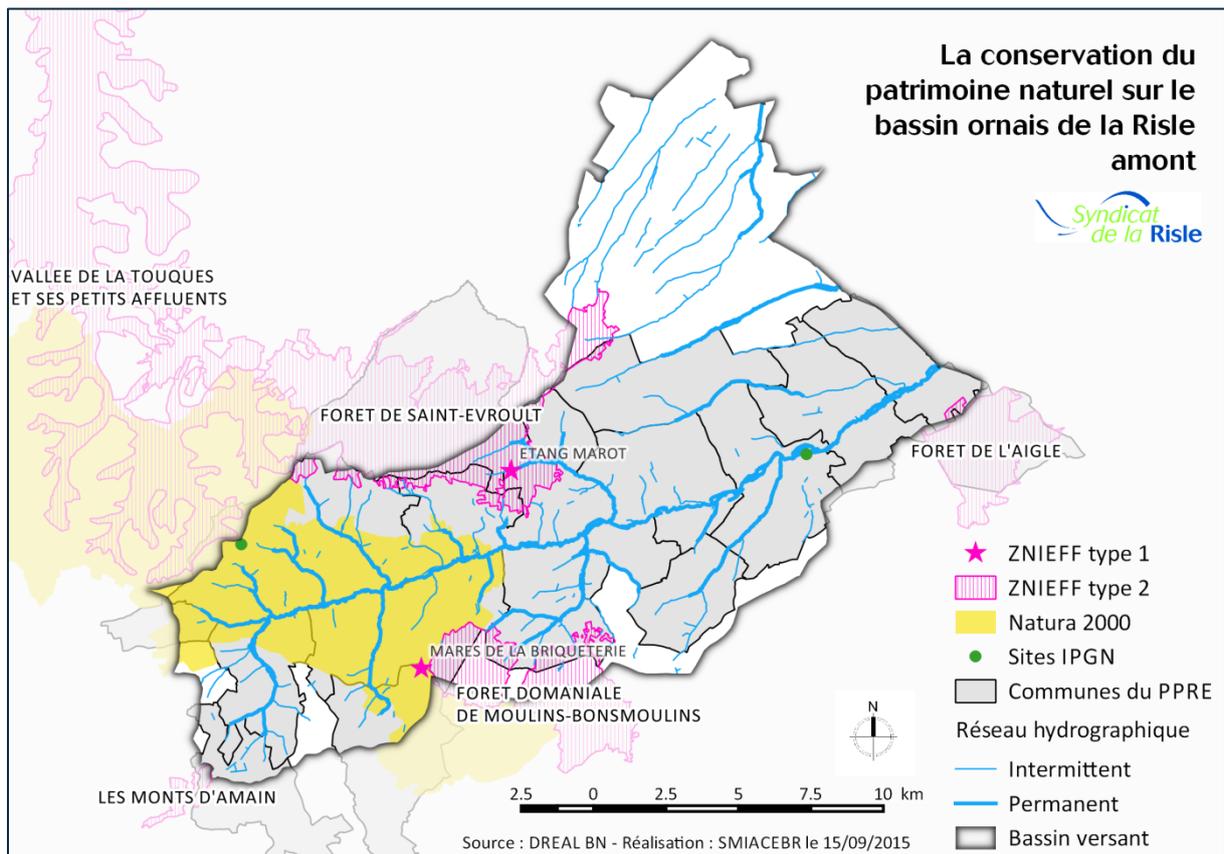


Figure 5 - le patrimoine naturel du bassin de la Risle ornaise

### 1.1.2.3 Espèces invasives

De nombreux foyers de renouée du Japon ont été relevés lors du diagnostic du PPRE. Les zones urbaines de L'Aigle et de Sainte Gauburge Sainte Colombe sont particulièrement touchées par la colonisation exponentielle de cette plante.

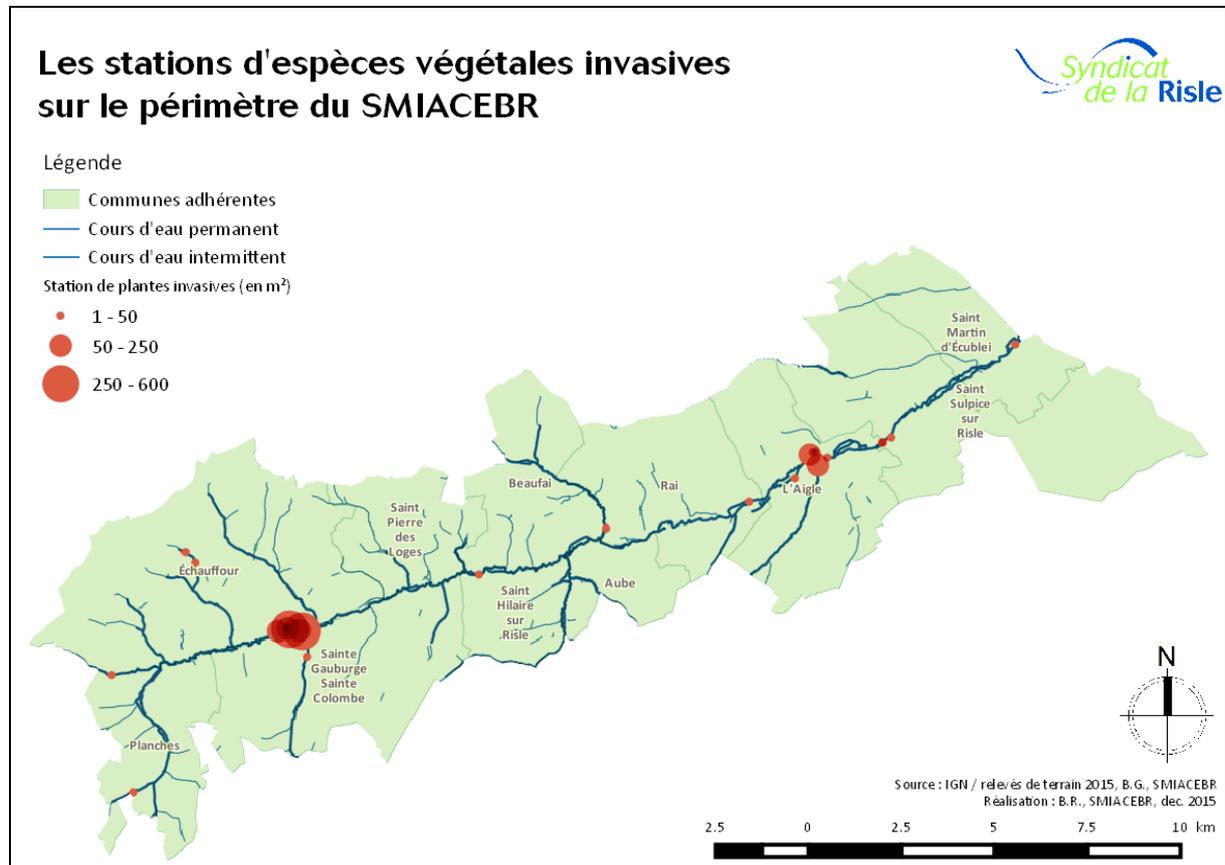


Figure 6 - Carte de localisation des foyers d'espèces végétales invasives

Du point de vue des espèces animales invasives, on note la forte présence du ragondin et du rat musqué. Tout deux font l'objet d'une lutte collective menée par des piégeurs volontaires et certaines communes (Rai, L'Aigle, Saint-Sulpice-sur-Risle).

Les écrevisses américaines ont fortement colonisées les cours du bassin. Tous les ans, une association de pêche (le Sedge St-Martinois) organise des journées de pêche dédiées. Il n'est alors pas rare de récolter plus de 500 individus sur un linéaire inférieur à 500m pour une équipe de trois ou quatre pêcheurs en une après-midi.

### 1.1.3 USAGES

Trois associations de pêche sont présentes sur la partie ornaise de la Risle. Deux sont AAPPMA et affiliées à la fédération de pêche de l'orne. Il s'agit de la Gaule Risloise et de l'Hameçon Rislois. Toutes deux se situent en amont de L'Aigle. Ces AAPPMA ne sont pas réciprocitaires. Une association de pêche à la mouche est située sur la partie avale de la Risle ornaise, le Sedge Saint Martinois. Elle n'est pas agréée. Elle est l'association la plus active sur le plan de l'entretien du cours d'eau et de ses abords.

### 1.1.4 MASSES D'EAU

Le périmètre du syndicat compte 6 masses d'eau différentes de surface. Il s'agit pour celles-ci de rivières. Seule l'Aubette atteint l'objectif du SDAGE (hors HAP). Le territoire comprend aussi deux masses d'eau souterraines. La principale (craie du Lieuvin Ouche) est déclassée en état médiocre à cause de son état chimique (Pesticides).

Masse d'eau	code	Objectif	Etat écologique	Etat Chimique	E.C. Hors HAP
<b>La Risle (de la source à la Charentonne)</b>	FRHR266	Bon état 2027	Moyen	Non atteint	Bon
<b>Le Vauferment</b>	FRHR266 - H60080000	Bon état 2015	Moyen	Non atteint	Bon
<b>L'Aubette</b>	FRHR266 - H6017000	Bon état 2015	Bon	Non atteint	Bon
<b>Le Livet</b>	FRHR266 - H6019000	Très bon état 2015	Bon	Non atteint	Bon
<b>Le Gru</b>	FRHR266 - H6024000	Bon état 2021	Médiocre	Non atteint	Bon
<b>Le Finard</b>	FRHR266 - H6029000	Bon état 2021	Médiocre	Non atteint	Bon

Figure 7 - tableau de l'état des masses d'eau superficielles (données 2010-2011)

Masse d'eau	code	Objectif	Etat écologique	Etat quantitatif
<b>Craie Lieuvin Ouche</b>	3212	Bon état 2015	Médiocre	Bon
<b>Craie altérée du Neubourg</b>	3211	Bon état 2027	Médiocre	Bon (sous tension)

Figure 8 - tableau de l'état des masses d'eau souterraines (données 2013)

## 1.2 COMPOSITION DE LA CELLULE ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

### 1.2.1 LA CELLULE "RIVIERES" AU SEIN DU SYNDICAT DE LA RISLE

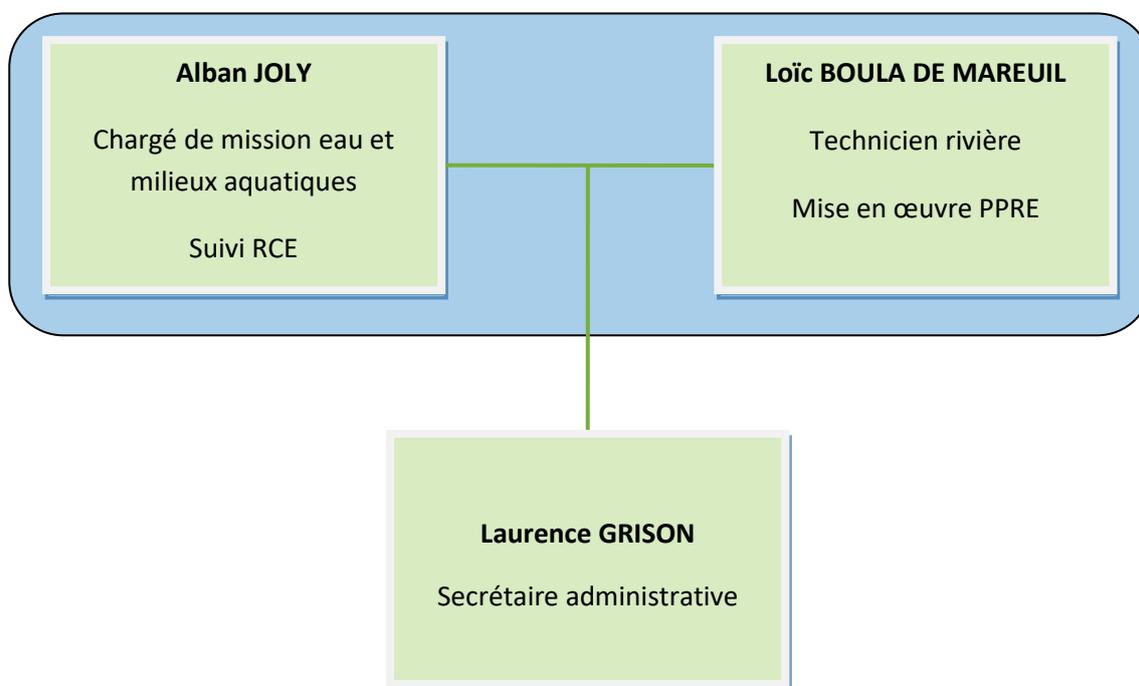


Figure 9 - Organigramme du SMIACEB de la Risle

## 1.2.2 REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL EN 2016

Catégories d'actions et identification des actions	ETPT		Répartition du temps passé	
	Nombre jours	% par rapport au total jours ETPT	Bureau/Réunion	Terrain
<b>MISSIONS PRIORITAIRES</b>				
<b>1 - Elaboration/suivi/mise à jour du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) et du projet de Restauration de la Continuité Ecologique (RCE)</b>	<b>60</b>	<b>27%</b>		
1.1 - Suivi des études au niveau du bassin versant pour établir le PPRE	20	9%	15	5
1.2 - Mobilisation des collectivités/ agriculteurs/ propriétaires concernés (en particulier via un porter à connaissance dans COPIL contrats et SAGE)	20	9%	10	10
1.3 - Accompagnement des acteurs locaux à l'émergence de projets de restauration	20	9%	10	10
<b>2 - Gestion des travaux de restauration de continuité écologique et du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) et du projet de Restauration de la Continuité Ecologique (RCE)</b>	<b>103</b>	<b>47%</b>		
2.1 - Programmation de travaux de restauration	28	13%	30	
2.2 - Elaboration des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable aux travaux	75	34%	75	
2.3 - Mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers	0	0%		
<b>MISSIONS SPECIFIQUES (définies conjointement par la structure porteuse de l'animation et l'agence)</b>				
<b>3 - Missions spécifiques</b>	<b>14</b>	<b>6%</b>		
Suivi de population (ragondins / rats musqués)	7	3%		7
Suivi des vannes	5	2%		5
Suivi des PAP	2	1%		2
<b>MISSIONS GENERALES</b>				
<b>4 - Missions communes aux animations milieux aquatiques</b>	<b>43</b>	<b>20%</b>		
4.1 - Actions de sensibilisation des usagers/habitats à l'environnement (plaquette, classe d'eau, exposition).	10	5%	10	
4.2 - Gestion courante au sein de la structure d'accueil (veille technique et juridique secrétariat copil, rédaction rapport annuel activité).	30	14%	30	
4.3 - Jours de formation des agents.	3	1%	3	
<b>TOTAL jours ETPT</b>	<b>220</b>	<b>1,00</b>		

Figure 10 - tableau de répartition du temps de travail

## 2 MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT - BILAN PAR MISSIONS ET PERSPECTIVES

### 2.1 ELABORATION DU PPRE : DIAGNOSTIC

Dans le cadre de cours d'eau non domaniaux tels que la Risle et ses affluents, l'entretien de la végétation rivulaire incombe aux propriétaires des parcelles riveraines et cela jusqu'au milieu du lit. L'article L215-14 du Code de l'Environnement le stipule ainsi : "(...) Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique (...) notamment par l'enlèvement des embâcles, des débris et atterrissement flottants ou non, par l'élagage ou le recépage de la végétation des rives."

Les diagnostics réalisés par les techniciens rivière du syndicat ont mis en évidence un manque d'entretien global du cours d'eau par les propriétaires. L'entretien de la végétation sénescence est rarement anticipé tandis que l'installation de clôture sur les parcelles pâturées est très peu employée. Pour répondre à cette nécessité d'entretien et restaurer la qualité globale du cours d'eau, le comité syndical du 26 mai 2014 a décidé de réaliser un diagnostic des cours d'eau du territoire du SMIACEB dans l'objectif de mettre en œuvre un PPRE.

Cette décision prévoit aussi de réaliser le diagnostic en régie par le recrutement d'un technicien en charge spécifiquement de ce dossier. Le technicien en charge du PPRE a pris ses fonctions le 1er juillet 2014. Mais suite au vol des données en novembre 2014, l'étude a été suspendue.

Un second technicien a été recruté en février 2015 pour reprendre l'étude PPRE. Le diagnostic des cours d'eau concernés a été finalisé en novembre 2015 et le programme d'actions achevé au cours de l'été 2016.

Une base de données de photos, cartes et notes précises a été constituée sous SIG permettant une analyse fine. Toutes ces données ont été imprimées et distribuées auprès des mairies et principaux acteurs du territoire. Ce dossier sera l'outil de référence dans la démarche de concertation et de négociation avec les propriétaires.

Actuellement, un nouveau technicien en charge de l'animation du PPRE prépare la mise en œuvre selon un calendrier défini jusqu'en 2025.

#### **OBJECTIFS :**

- Organiser des travaux de restauration de tronçon de cours d'eau, d'entretien de la végétation des berges et de limitation de la faune et de la flore envahissante
- Accompagner les propriétaires riverains et d'ouvrages dans leurs obligations réglementaires d'entretiens et de bonne gestion du cours d'eau
- Atteindre le "bon état écologique" des eaux d'ici 2021 et 2027

**BILAN 2016 :**

- ✓ Recrutement de Loïc BOULA DE MAREUIL, nouveau technicien rivière chargé de l'étude, en octobre et reprise de l'étude pour la mise en œuvre
- ✓ Finalisation de la DIG pour lancement des travaux en 2017

**PERSPECTIVES 2017 :**

- Concertation avec élus et riverains Validation de la DIG Programmation finale et démarrage des travaux

## 2.2 PROGRAMME DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE (RCE)

En 2007, le Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement des Cours d'eau du Bassin de la Risle s'est proposé d'accompagner la démarche réglementaire entreprise par les Services de l'État auprès des propriétaires. Une étude technique a été confiée au bureau d'étude STUCKY. Celle-ci a fourni des éléments techniques, administratifs et financiers permettant aux propriétaires de déterminer le type d'aménagement à mettre en place pour garantir la libre circulation des poissons sur leur site et fournir l'essentiel des éléments nécessaires à l'exécution des travaux.

Suite à la consultation des propriétaires, une programmation prévisionnelle a été établie par le syndicat et s'est proposé de prendre la maîtrise d'ouvrage des interventions, en se substituant aux propriétaires riverains. Une première tranche de travaux concernant 4 ouvrages a été réalisée en 2007/2008.

De 2009 à 2011, le syndicat a décidé au vue des objectifs de Restauration de la Continuité Écologique imposés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau et de l'insuffisance de l'étude initiale pour atteindre cet objectif, de renouveler une étude afin d'évaluer les possibilités d'amélioration de la continuité écologique pour chaque ouvrage. En effet l'étude « Stucky » avait pour principal objectif la libre circulation piscicole. En 2012, le bureau d'étude CE3E réalise une nouvelle étude d'esquisse sur 12 complexes d'ouvrages, avec comme objectif la libre circulation sédimentaire et piscicole.

En concertation avec l'ONEMA, en 2010, 6 ouvrages ont été définis comme prioritaires sur la Risle Ornaise (d'amont en aval) :

- Ouvrages du Gué Fouché à Echauffour
- Usine Boisthorel à Rai
- Moulin de Porte à Rai
- Moulin de la Fausse à Saint Sulpice sur Risle
- Usine Bohin à Saint Sulpice sur Risle
- Moulin de Bouviers à Saint Sulpice sur Risle

Par la suite d'autres ouvrages ont été intégrés à l'étude :

- Le Moulin de Launay à Echauffour
- Le Moulin de St Hilaire à St Hilaire sur Risle
- Le Moulin de Beaufai à Beaufai

- Le Moulin d'Aube à Aube
- Les ouvrages sur L'Aigle à L'Aigle
- Le Moulin des Gondrillers à St Martin d'Ecublei

Une concertation et des négociations sont menées au cours des années 2013 et 2014 sans grands résultats. Seules les communes d'Aube et de l'Aigle donnent leur consentement à une phase ingénierie.

En janvier 2016, l'étude CE3E, clôturée, propose différents scénariis de mise aux normes des ouvrages, en apportant une aide financière et technique via la maîtrise d'ouvrage du Syndicat de la Risle. En premier lieu, le Comité Syndical a retenu les scénariis répondant parfaitement aux exigences de la DCE. Des visites sur sites sont programmées avec un groupe de travail "continuité" constitué du syndicat de la Risle, de la DDT 61, de l'Onema et d'un représentant des amis des moulins du Perche (Rappel de la réglementation, proposition du scénario CE3E). Il est convenu avec les propriétaires des moulins de Porte, d'Aube et des ouvrages de L'Aigle une mise aux normes. Un DCE a été rédigé pour une maîtrise d'œuvre (MOE), accordé au bureau d'étude Artelia. La réunion de lancement de l'étude (AVP) a lieu en janvier 2017. Le Moulin de Rai a été approuvé comme transparent (petit bras secondaire de contournement) par les services de l'ONEMA.

Actuellement un nouveau chargé de mission a été recruté afin de poursuivre les études RCE.

#### **OBJECTIFS :**

- Rétablir la continuité écologique sur la Risle ornaise (en application du L.214-17 liste 2).
- Poursuite des visites avec le groupe "continuité", sur les 9 ouvrages non réglementaires

#### **BILAN 2016 :**

- ✓ Négociations avec les propriétaires avec le groupe "continuité"
- ✓ Rédaction du DCE de la MOE (AVP/PRO) sur L'Aigle, Aube et Rai et attribution du marché au bureau d'étude Artelia
- ✓ Recrutement d'Alban JOLY en novembre, nouveau chargé de mission, pour la reprise de l'étude RCE

#### **PERSPECTIVES 2017 :**

- Lancement des études et travaux sur L'Aigle, Aube et Rai après accord final des propriétaires
- Relance des négociations avec les propriétaires en prenant appuie sur les premiers travaux

Ouvrage	Communes	Scénario retenu par le Comité Technique	Scénario retenu par le propriétaire par ECRIT ("à l'oral")	Possibilité d'interventions sur ce site
<b>Le Gué Fouché</b>	Echauffour / Planches	Optimal	"scénario optimal"	Contact en 2015, scénario optimal semble intéresser les propriétaires
<b>Moulin de Launay</b>	Echauffour	Minimal	"minimal"	Scénario à revoir, les services de l'état doivent prendre la main
<b>Château de St Hilaire</b>	St Hilaire sur Risle	Maximal ou max variante	"optimal"	à voir après négociation
<b>Moulin de Beaufai</b>	Beaufai	Maximal variante	"minimal ou optimal"	à voir après négociation
<b>Moulin d'Aube</b>	Aube	Maximal	MAXIMAL	oui, DCE en élaboration
<b>Usine de Boisthorel</b>	Rai	Maximal	"Maximal"	Propriétaire pas contre le scénario mais craintes par rapport à la stabilité des bâtiments. Convention refusée. Négociation à revoir
<b>Moulin de Rai</b>	Rai	-	-	Au norme si maintien du bras secondaire
<b>Moulin de Porte</b>	Rai	Médian	MEDIAN	oui, DCE en élaboration
<b>Ouvrages sur L'Aigle</b>	L'Aigle	Optimal	OPTIMAL	oui, DCE en élaboration
<b>Moulin de la Fausse (Orne Plastic)</b>	St Sulpice sur Risle	Maximal ou max variante	"minimal"	à voir après négociation
<b>Usine Bohin et Moulin de Bouviers</b>	St Sulpice sur Risle	Optimal	"minimal"	à voir après négociation
<b>Moulin des Gondrillers</b>	St Martin d'Ecublei	Médian	"minimal modifié"	à voir après négociation

Figure 11 - tableau récapitulatif des négociations RCE d'amont en aval

## 2.3 MISSIONS SECONDAIRES

### 2.3.1 EXTENSION DU TERRITOIRE ET DES COMPETENCES DU SYNDICAT DE LA RISLE

Actuellement le SMIACEB de la Risle est un syndicat de rivière intégrant onze communes adhérentes traversées par la Risle sur sa partie ornaise. Le bassin versant de la Risle ornaise s'étend sur 35 communes réparties sur trois communautés de communes : CdC des Pays de L'Aigle, CdC Des Vallées d'Auge et du Merlerault et CdC de la Haute Sarthe.

Afin d'apporter une cohérence à l'action du syndicat il est essentiel de faire évoluer le territoire actuel à l'échelle du bassin versant, permettant ainsi d'intervenir sur l'ensemble des altérations de la ressource en eau. De plus, cette évolution permet également de réaliser un partage des efforts entre les collectivités exerçant une pression sur la ressource en eau. Celle-ci conduirait à faire évoluer les statuts du syndicat et permettrait d'anticiper les mesures de la GEMAPI.

Ainsi, en 2014, la CDC du Pays de L'Aigle et de la Marche a pris la compétence "Grand Cycle de l'Eau" afin de la transmettre au syndicat. Des échanges avec les élus de la CDC des Vallées du Merlerault doivent conduire au même objectif. Du point de vu technique, un dialogue s'est mis en place avec Laetitia Soulier (CD27) afin de coordonner les actions avec le SAGE. Celui-ci prévoit une remise à plat de la maîtrise d'ouvrage. Cela se traduirait par la dissolution du SMIACEB de la Risle au profit d'un syndicat de bassin, couvrant la partie amont de la Risle, des sources à la confluence avec la Charentonne. La stratégie adoptée est la création de ce nouveau syndicat côté Orne, puis l'assimilation progressive des CDC de l'Eure. Cédric GUINEAU (CATER BN) a apporté son aide sur les volets administratifs et financiers (statuts et participations des CDC) de la première phase.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'ex CdC du Pays de l'Aigle et de la Marche et l'ex CdC du Canton de la Ferté-Fresnel ont fusionnées pour former la CdC des Pays de L'Aigle. L'ex CdC de Pays de Camembert, l'ex CdC de la Région de Gacé et l'ex CdC des Vallées du Merlerault ont également fusionnées pour former la CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault. De part cette fusion, elles sont adhérentes au syndicat ainsi que la CdC de la Vallée de la Haute Sarthe pour les têtes de bassin versant. Les statuts du syndicat vont être modifiés pour correspondre aux compétences demandées par la GEMAPI ainsi qu'au SAGE Risle-Charentonne. Pour l'année 2017, l'objectif est de faire adhérer au syndicat toutes les CdC du bassin versant de la Risle dans la partie Ornaise et de transférer les compétences des CdC au syndicat.

#### OBJECTIFS :

- Gérer et protéger de manière plus efficace la ressource en eau,
- Agir avec une plus grande cohérence dans l'action du syndicat à l'échelle du bassin plutôt qu'à celle des cours d'eau,
- Partager l'effort financier entre toutes les communes / intercommunalités exerçant une pression sur le bassin versant,
- Faire évoluer les statuts pour prendre en considération les compétences de la GEMAPI et les recommandations de la gouvernance établies dans le SAGE Risle et Charentonne

**BILAN 2016 :**

- ✓ Discussion avec les CdC adhérentes pour organiser l'extension du territoire du syndicat.
- ✓ Le SAGE a été approuvé en juin 2016. Il est accompagné d'un guide technique de structuration de la maîtrise d'ouvrage sur le bassin versant Risle et Charentonne.

**PERSPECTIVES 2017 :**

- Modification des statuts et extension du territoire en concertation avec les communes et intercommunalités.
- Modification de la participation financière des adhérents pour établir un partage plus équitable.



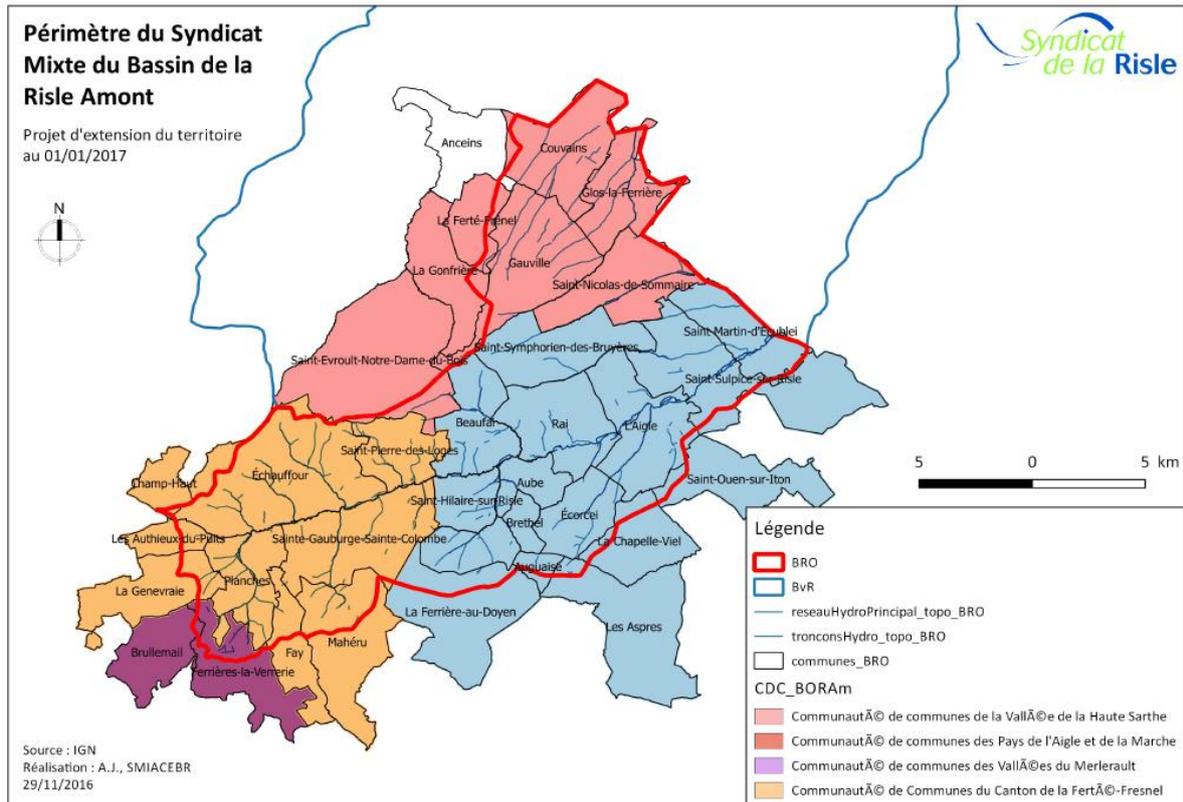


Figure 14 : Projet d'extension du territoire du Syndicat de bassin de la risle amont

### 2.3.2 SUIVI DE POPULATION ET LUTTE COLLECTIVE - RAGONDINS ET RATS MUSQUÉS

Les rats musqués et ragondins, sont déclarés organismes nuisibles par arrêté ministériel du 18 mars 2009 et par arrêté préfectoral annuel.

Pour le département de l'Orne, la F.D.G.D.O.N. (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) est chargée par le Code Rural, l'arrêté interministériel du 08/07/2003 et les arrêtés préfectoraux en vigueur, d'organiser et de coordonner toutes les luttes entreprises contre les ragondins et les rats musqués. Actuellement dans le département de l'Orne, le piégeage est aussi réalisé tout au long de l'année par des bénévoles, agréés ou non, sans réelle communication et organisation entre eux. Certains secteurs peuvent être totalement dépourvus de piégeurs.

Une première opération de lutte renforcée a été organisée en 2007-2008 sur le bassin versant de la Risle qui s'est traduit par une augmentation ponctuelle des captures. Malheureusement, un manque de financement n'avait pas permis de poursuivre l'action permettant de maintenir un faible niveau d'infestation.

Le Syndicat s'est associé aux travaux de lutte contre les organismes nuisibles de la FDGDON en 2014 afin d'en améliorer l'efficacité. Un suivi sur 2 sites de référence (L'Aigle et Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe) est désormais réalisé chaque année au printemps et en automne (une semaine par suivi), de manière collective, par la FDGDON et le syndicat de la Risle. L'opération est jugée bénéfique car elle permet de maintenir une pression sur les populations et d'en réduire les effectifs. Cependant à l'échelle du bassin cette pression est jugée insuffisante au regard du niveau d'infestation de l'ensemble des cours d'eau. L'effort de capture doit être effectué par l'ensemble des communes afin de lutter efficacement contre les populations.

Une lutte intensive est mise en place durant les mois de novembre, décembre et janvier sur le modèle de la lutte de 2007. Elle est suivie d'une lutte dite d'entretien visant à maintenir une pression sur les populations de rongeurs.

#### **OBJECTIFS :**

- Limiter les dégâts sur les berges de cours d'eau : creusement de galeries, effondrements de berges
- Limiter les risques sanitaires : leptospiroses, autres zoonoses...
- Maintenir les populations de ragondins et rats musqués à un niveau faible sur le long terme
- Evaluer l'efficacité des luttes collectives au travers des suivis de population

#### **BILAN 2016 :**

- ✓ Plus de 80 captures sur le bassin de la Risle ornaise au cours de la lutte collective
- ✓ Un suivi de population révélateur :
  - Moins d'individu au printemps après une lutte intensive

- Une recolonisation par les zones non piégées
- Augmentation des individus au suivi d'automne, faute d'une lutte d'entretien trop légère

**PERSPECTIVES 2017 :**

- Suivi des interventions de piégeage sur les zones à enjeux
- Mise en place d'un groupe de travail "piégeage" constitué des piégeurs agréés et/ou volontaires et des services communaux. Sa mission sera d'entretenir la motivation et de créer un esprit de corps. Enfin, ce groupe de travail devra déterminer une stratégie d'ensemble pour assurer une lutte cohérente
- Le piégeage doit être mis en lien avec les travaux PPRE (travaux de berges par exemple) afin d'en assurer la durabilité

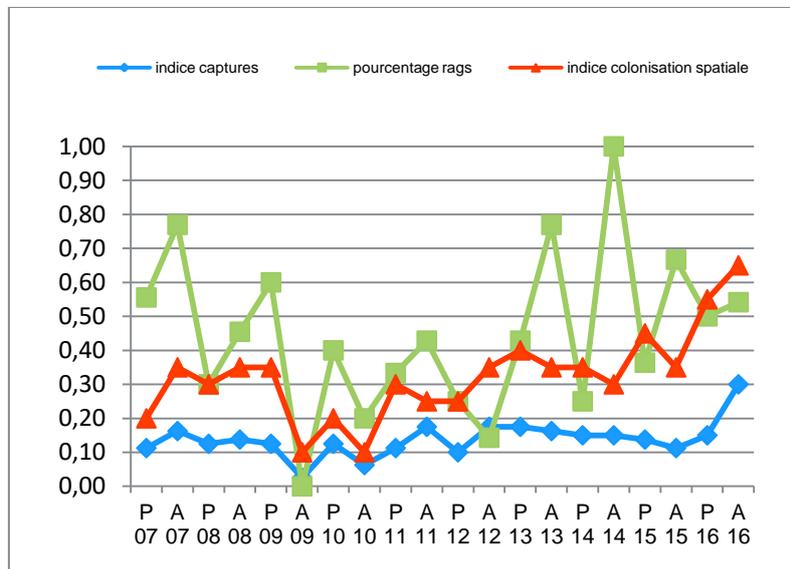


Figure 15 - Evolution des suivis de population du site amont (Planches - Echauffour)

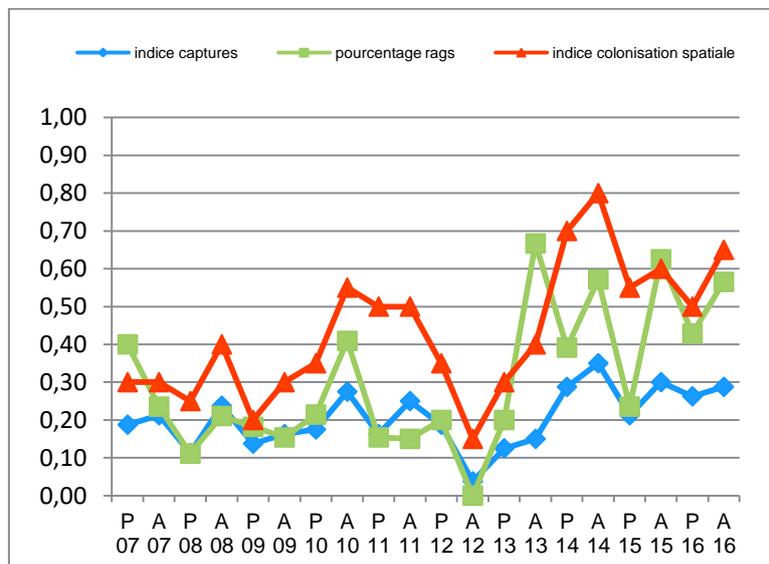


Figure 16 - Évolution des suivis de population du site aval (L'Aigle)

## 2.4 COMMUNICATION

### 2.4.1 ANIMATIONS SCOLAIRES

A la demande de l'école primaire d'Aube, une animation scolaire est en préparation. Il s'agit de participer à un projet de création d'un Webdocumentaire sur "la biodiversité dans la ville" pour une classe de CM2. Le syndicat dispose d'une demi-journée en classe et sur le terrain pour présenter l'écosystème rivière et faire des expériences au bord du cours d'eau.

#### OBJECTIFS :

- Sensibiliser le jeune public à la ressource en eau, sa protection, dans son état naturel et dans un cycle domestique.
- Montrer et expérimenter différents milieux et habitats (mare, cours d'eau, lit mineur, ripisylve...)
- Proposer des interventions autour du cycle de l'eau et de la rivière aux classes du bassin versant.

#### BILAN 2016 :

- ✓ Rencontre des enseignants pour cerner leurs attentes et dégager les principaux thèmes à aborder

#### PERSPECTIVES 2017 :

- Une demi-journée début 2017 :
  - ⇒ En classe : définition de la rivière, sensibilisation à la fragilité du milieu, découverte de la biodiversité et du métier de technicien rivière,
  - ⇒ La rivière (description de la morphologie, rôle de la ripisylve, découverte des macro-invertébrés)
- Proposer des interventions autour du cycle de l'eau aux acteurs du territoire

### 2.4.2 COMMUNICATIONS GENERALES DU SYNDICAT

Le syndicat a prévu de communiquer de manière plus importante pour permettre de développer des échanges plus réguliers sur l'état d'avancement des projets.

Courant 2017, il est prévu de réorganiser le site internet du syndicat et de l'alimenter régulièrement afin de :

- faire connaître les actions auprès du public et des partenaires

- renforcer son image et fédérer les acteurs du territoire autour des projets du syndicat
- améliorer l'information et la sensibilisation du public et des partenaires

Une lettre d'information semestrielle (Info'Risle) est en projet pour renforcer les liens avec les habitants et les principaux partenaires.

## 3 PREVISIONNEL 2017

### 3.1 MOYENS HUMAINS

Le lancement du programme d'action du PPRE, le lancement d'une phase étude et travaux de RCE sur trois sites (Aube, Porte et L'Aigle) et la formation d'un nouveau syndicat réclame une charge de travail importante. C'est pour cela que le Syndicat de la Risle a embauché deux nouveaux employés. Un technicien rivière en charge du PPRE et un chargé de mission en charge du RCE et de l'animation du syndicat.

#### **Poste n°1 (100% ETP):**

Catégorie d'actions et identification des actions	1 ETPT	
	Nbre de jours	% par rapport au total jours ETPT
<b>1- Elaboration/suivi/mise à jour du programme RCE</b>	<b>130</b>	<b>59%</b>
1.1 - Suivi des projets au niveau du bassin pour rétablir la Continuité Ecologique de la Risle	20	9%
1.2 - Mobilisation des acteurs (collectivités/agriculteurs/propriétaires concernés)	20	9%
1.3 - Accompagnement des acteurs locaux aux projets de restauration	20	9%
1.4 - Suivi des marchés de travaux	30	14%
1.5 - Elaboration des documents administratifs et financiers préalable aux études et travaux (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP...)	40	18%
<b>2. Animation du Syndicat</b>	<b>80</b>	<b>36%</b>
2.1 - Développement du Syndicat (extension, adhésion...)	20	9%
2.2 - Actions de sensibilisation des usagers/riverains à l'environnement (plaquette, classe d'eau, exposition...)	30	14%
2.3 - Gestion courante au sein de la structure (veille technique et juridique, secrétariat CoPil, rédaction des rapports annuels d'activité et CR réunion..)	30	14%
<b>3. Animation scolaire</b>	<b>6</b>	<b>3%</b>
3.1 - Préparation des animations	3	1%
3.2 - Animation des journées	3	1%
<b>4. Agent</b>	<b>4</b>	<b>2%</b>
4.1 Jours de formation des agents	4	2%
<b>TOTAL JOURS ETPT</b>	<b>220</b>	<b>100%</b>

**Poste n°2 - création (temps plein à partir de mai 2016, soit 2/3 de l'année, 66% ETP) :**

Catégorie d'actions et identification des actions	1 ETPT	
	Nbre de jours	% par rapport au total jours ETPT
<b>1- Elaboration/suivi/mise à jour du programme d'action du PPRE</b>	<b>85</b>	<b>39%</b>
1.1 - Suivi des projets au niveau du bassin pour l'entretien et la restauration des milieux aquatiques	15	7%
1.2 - Mobilisation des acteurs (collectivités/agriculteurs/propriétaires concernés)	40	18%
1.3 - Accompagnement des acteurs locaux aux projets de restauration/entretien	30	14%
<b>2. Gestion des travaux de restauration du PPRE</b>	<b>93</b>	<b>42%</b>
2.1 - Programmation de travaux	18	8%
2.2 - Mise en œuvre et suivi des marchés de travaux	30	14%
2.3 - Elaboration des documents administratifs et financiers préalable aux études et travaux (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP...)	45	20%
<b>2. Missions spécifiques</b>	<b>30</b>	<b>14%</b>
2.1 - suivi de population (ragondins/rats musqués)	20	9%
2.2 - Suivi des vannes et PAP	10	5%
<b>3. Missions communes aux animations milieux aquatiques</b>	<b>8</b>	<b>4%</b>
3.1 - Actions de sensibilisation des usagers/riverains à l'environnement (plaquette, classe d'eau, exposition...)	3	1%
3.2 - Animations scolaires	5	2%
<b>4. Agent</b>	<b>4</b>	<b>2%</b>
4.1 Jours de formation des agents	4	2%
<b>TOTAL JOURS ETPT</b>	<b>220</b>	<b>100%</b>

## 3.2 RECAPITULATIF DES PERSPECTIVES

### 3.2.1 PPRE

Lancement du programme d'action du PPRE. L'année 2017 sera consacrée aux montages des dossiers administratifs (DIG, DLE...), la prise de contact avec les propriétaires et la préparation des marchés publics de travaux.

### 3.2.2 PROGRAMME RCE

L'année 2017 est l'année des premiers chantiers du programme RCE. Ceux-ci devraient être exemplaires afin d'initier une dynamique chez les propriétaires d'ouvrages. En effet, certains propriétaires attendent de voir les résultats sur d'autres ouvrages avant de lancer l'opération. Ainsi, l'effacement total du seuil du moulin d'Aube ou l'intervention en contexte urbain à L'Aigle peuvent être considérées comme des sites références.

L'échéance réglementaire approche puisque les ouvrages situés sur la Risle et les affluents classés en liste 2 (L.214-17.CE) devront être aux normes en décembre 2017.

### 3.2.3 MISSIONS SECONDAIRES

#### 3.2.3.1 Gouvernance

Le SAGE a été approuvé en cours d'année 2016. Il représente une bonne base de discussion pour l'extension du périmètre et des compétences du syndicat. L'arrivée de la GEMAPI en 2018 doit aussi permettre d'initier le dialogue avec les communes et les CDC. Enfin, l'étude du PPRE prend en compte les affluents de la Risle hors territoire du syndicat. Le diagnostic peut être vu comme un "produit d'appel" pour les futurs adhérents. Seul le côté ornaise du bassin serait concerné dans un premier temps.

L'extension devrait aller de paire avec de nouveaux statuts. Ils sont en préparation depuis deux ans mais fluctuent en fonction des nouveaux éclairages réglementaires vis-à-vis de la GEMAPI.

#### 3.2.3.2 Suivi de population et lutte collective Ragondins et Rats Musqués

Le suivi de population est reconduit pour l'année 2017. Le principe est le même depuis 2007 et permet de connaître l'évolution de l'espèce sur un pas de temps de plus en plus long.

La lutte collective, initiée par la FDGDON 61, sera animée par le syndicat au sein d'un groupe de travail afin de mieux coordonner l'action sur le bassin.

#### 3.2.3.3 Autres suivis

Comme à son habitude, le syndicat doit assurer les suivis des vannages, en plus de la demande d'arrêt de mise au cours. Ce suivi est réalisé au cours de l'hiver.

Le SMIACEBR assure aussi le suivi des passes à poissons de deux ouvrages à Aube.

Enfin, le relevé des frayères doit être assuré en lien avec le PPRE et le programme RCE. Ce suivi visuel permettra d'établir un potentiel effet bénéfique de nos actions.

Le syndicat effectue également une surveillance des rejets polluants des riverains, communes et CdC. Suite à plusieurs discussions, des riverains nous indiquaient que des rejets provenant du marché de L'Aigle étaient régulièrement constatés. Des réunions autour de ces pollutions ont eu lieu et vont permettre de limiter les rejets. La ville de L'Aigle va effectuer des travaux sur les réseaux d'assainissement et sensibiliser les commerçants et agents techniques pour l'utilisation de produits de lavages nocifs.

### 3.2.4 COMMUNICATION

Le lancement des travaux des programmes RCE et PPRE seront l'occasion d'initier un plan de communication pour le syndicat de la Risle ornaise. Des pistes sont déjà à l'étude, telle qu'une lettre d'information semestrielle ou encore la réorganisation du site internet pour rendre compte des principales avancées.

La remise en route des classes d'eau est aussi un bon vecteur de sensibilisation du jeune public. Le test des deux classes de primaire d'Echauffour pour l'année 2015/2016 doit permettre un élargissement du dispositif pour la rentrée 2016 et l'année scolaire 2016/2017.